



54° CONSEIL DIRECTEUR 67° SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

CD54.R13 Original : anglais

RÉSOLUTION

CD54.R13

UTILISATION DU SOLDE DES EXCÉDENTS RELATIFS AUX NORMES IPSAS ET AU BUDGET

LE 54^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur la *Proposition d'utilisation du solde des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget* (document CD54/16), et

Ayant examiné la recommandation du Comité exécutif sur les propositions de financement recommandées à l'Annexe A du document CD54/16 (Besoins de financement et sources de fonds proposées), et notant qu'il a été difficile de financer ces initiatives stratégiques et administratives cruciales en respectant les contraintes des exercices budgétaires habituels,

DÉCIDE:

D'approuver l'affectation du solde des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget qui se monte à un total d'US\$ 3 055 178¹ comme suit :

- a) mise en œuvre de la Stratégie de technologie de l'information : \$2 000 000 ;
- b) mise en œuvre de la Stratégie de ressources humaines : \$1 055 178.

(Huitième réunion, le 1^{er} octobre 2015)

Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.